



COMMUNIQUÉ

Indemnité exceptionnelle de stage pour les étudiants infirmiers

Ce qui vient d'être publié

Un arrêté paru le 6 novembre permet de verser une indemnité exceptionnelle de stage aux « étudiants en soins infirmiers de deuxième et troisième années » durant la période de crise sanitaire...

Cette indemnité peut être versée sur décision de la direction de l'Agence Régionale de Santé (ARS), et dès lors que cela est justifié par la situation d'urgence sanitaire, aux étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} année pendant leurs périodes de stage.

Le montant de cette indemnité (sur la base d'une durée de stage de 35h par semaine) est de :

- 98,50 € en deuxième année,
- 86,50 € en troisième année.

Cette indemnité exceptionnelle est cumulable avec l'indemnité de stage prévue à l'article 15 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, d'un montant de 38 euros en 2^{ème} année et de 50 euros en 3^{ème} année, sur la base d'une durée de stage de 35 heures par semaine.

Le coût de cette indemnité est financé sur les crédits de l'assurance maladie. Elle est versée au plus tard le mois suivant la fin du stage par l'ARS de la région d'implantation de l'institut dont relève l'étudiant.

Commentaire

Cette information peut vous concerner indirectement, dès lors que l'un de vos proches fait partie de ces étudiants fortement sollicités en cette période de pandémie, et alors que les hospitalisations liées à la COVID augmentent malheureusement régulièrement.

FO est également particulièrement attentive à ce que des étudiants faisant leur stage dans les hôpitaux du MINARM, et répondant aux critères d'éligibilité établis par l'ARS, puissent bénéficier de cette indemnité.

FO mobilise par conséquent son réseau SSA afin que de telles situations nous remontent, pour pouvoir revendiquer auprès de la DCSSA l'octroi de cette indemnité aux étudiants éligibles.

FO profite de ce communiqué pour saluer à nouveau le haut niveau d'engagement des effectifs du SSA, et notamment des personnels civils, alors que le service s'organise pour augmenter les capacités d'accueil des hôpitaux pour les patients COVID.

Paris, le 16 novembre 2020